



PV de la commission restreinte FOOTBALL 2022-2023
Jeudi 22 septembre 2022

Liste des présents :

François Dherbecourt (directeur USSP)
Guillaume Fanet (référent football féminin)
Matthieu Jocaille (référent football lycée)
David Frion (responsable section football féminine – Maco Tevane)
David Lucas (responsable section football féminine - Henri Hiro)
Mikaël Roche (responsable section football – Lycée Gauguin)

Excusé :

Matthieu Landemaine (référent football section)

1. Rappel de l'objet de la discussion :

La réunion commence à 17h15 et le directeur de l'USSP annonce l'ordre du jour. Comme annoncé à la commission technique s'étant déroulée le 14 août 2022, il s'agira de discuter des règlements de chaque formule proposée par l'USSP dans le cadre du football (football sur herbe, beach-soccer, futsal, football à 5 féminin, football à 5 masculin, football des sections sportives collège et lycée). Dans un deuxième temps, nous discuterons sur les formules envisagées pour le statut de jeune officiel. Enfin, nous réfléchirons sur les règles de participation aux finales territoriales.

2. Règlements :

Des matrices de règlements ont été créées cette année, elles existent pour certaines activités. Concernant le football, le Beach-soccer féminin et le foot à 5, elles ont déjà leur fiches réglementaires. Les participants s'engagent à établir à travers les différents documents existants un règlement simplifié pour chaque composante du football.

Matthieu Jocaille se chargera d'écrire le règlement simplifié du football à 5 en lycée garçon et filles. Mikaël Roche mettra en forme le règlement du football à 11 et du Beach soccer. David Lucas celui du foot à 7. Matthieu Landemaine celui du foot à 8. François Dherbecourt celui du Futsal. David Frion enverra la matrice ayant servi à écrire le règlement simplifié du football à 5 féminin à ces différentes personnes le plus rapidement possible. La commission restreinte validera ces règlements à l'issue de leur écriture.

Guillaume Fanet (GF) rappelle les règles sur les sections et propose d'établir un championnat de football féminin collège mêlant les équipes d'établissement et les équipes de sections, au nombre de 8 cette année. Après la phase de brassage, les 4 meilleures équipes de section (Les

2 meilleurs par poule de championnat de District avec un maximum de 2 équipes par établissement) seront qualifiées pour les demi-finales. Un titre de champion des sections féminines sera décerné cette année lors de la finale territoriale. Les autres équipes, appelées équipes d'établissements, seront qualifiées selon leurs résultats pour les demi-finales territoriales.

Une discussion s'engage sur la nécessité d'investir dans des buts de football légers, démontables et sûrs. Matthieu Jocaille préconise la recherche de buts de 3m par 2m pour le foot à 5. Dans l'idéal, il en faudrait 8. Guillaume s'engage à contacter Samuel Garcia, qui travaille notamment avec la fédération tahitienne de football.

3. Statut du jeune officiel :

La formation de jeunes officiels pour le football existe depuis longtemps, les dernières traces trouvées par le directeur remontent à 2010, un travail ayant été réalisé à l'époque par Guillaume Fanet notamment sur le football à 7. Ensuite, en 2016, un travail complémentaire a été réalisé par l'ajout de questionnaires et de tableaux d'observation de la partie pratique. En 2018, un groupe de travail a exploré les différentes formes de pratiques, relevant qu'il en existait 4.

A l'heure actuelle, on distingue : Le Beach soccer, le futsal, le foot à 5 en lycée, le foot à 5 féminin, le football à 7 en garçons et sa variante à 8 pour les sections de collège et enfin le football à 11 pour les sections de lycée. Ici nous parlons de jeune arbitre.

Les personnes présentes vont établir pour chacune des formes de pratiques un questionnaire spécifique qui sera utilisé lors des finales territoriales. Pour le niveau district, 10 questions seront posées concernant la formation théorique. Ces questions regrouperont les thématiques générales et transversales du football dans toutes ses formes de pratiques : les limites du terrain, la marque, le jeu ou le hors-jeu, la manière de marquer les buts, les droits des joueurs. Matthieu Jocaille élaborera ce questionnaire, qui sera validé après relecture par la direction de l'USSP.

Pour pouvoir être évalué en pratique sur le terrain, le licencié s'engageant dans la démarche de formation devra obtenir la note minimale de 7/10 au questionnaire théorique.

Le jeune en formation devra obtenir la note globale minimale de 14/20 (théorie et pratique) pour pouvoir être validé au niveau district.

Au niveau territorial, les questionnaires seront axés sur la pratique effective spécifique (futsal, beach, ..) et une note minimale de 10/15 (théorie) sera demandée pour accéder à l'évaluation pratique. Cette validation pratique pourra avoir lieu lors des phases finales de Polynésie (demi-finales ou finales). A l'issue de l'arbitrage de ces rencontres, le jeune officiel sera reconnu de niveau territorial s'il satisfait aux exigences et s'il atteint la note minimale de 21/30 à l'ensemble théorie et pratique.

4. Règles de participation aux finales territoriales :

Pour toutes les compétitions qui précèdent les finales, l'accès est ouvert à toutes les associations sportives affiliées, quelles que soient le nombre d'équipes engagées par établissement.

La commission restreinte décide à l'unanimité des membres présents qu'un établissement ne pourra présenter plus de ~~que deux équipes au maximum~~ deux équipes au maximum pour les demi-finales territoriales, que les équipes soient inscrites en section sportive ou en établissement. Ceci doit permettre

de favoriser la diversité et la représentativité de chaque établissement, à l'instar de ce qui est écrit dans le règlement intérieur pour les équipes des archipels, hors îles du vent.

Suite à ces échanges, après un rappel des objectifs de chacun, la réunion prend fin à 19h15.

François Dherbécourt
Directeur de l'USSP

